



LA LETTRE DU SIED 70

N°10 – 18 Août 1998

DOSSIER : RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 1997

1 – AVANT-PROPOS

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'activité en 1997 du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED 70), autorité organisatrice du service public d'électricité pour les 388 communes qui adhéraient à ce syndicat au 31 décembre 1997.

1997 a été la 1^{ère} année pleine d'exercice du pouvoir concédant renouvelé pour les 2 contrats de concession signés respectivement le 30 novembre 1995 avec EDF et le 10 décembre 1996 avec la SCICAE de Ray-Cendrecourt. Ce cadre juridique modernisé donne à l'autorité concédante les moyens d'orienter le service public d'électricité dans le sens souhaité par les communes et les usagers.

1.1 Les attributions du SIED 70

Les communes adhérentes ont transféré au SIED 70 leurs compétences dans le domaine de la distribution publique d'électricité. A ce titre, le syndicat délègue par contrat, la gestion de ses services à des concessionnaires : EDF et la SCICAE de Ray-Cendrecourt pour l'ensemble des communes qui y adhèrent.

Dans le cadre de ses attributions d'autorité concédante, le SIED 70 négocie avec les concessionnaires, au nom des citoyens-consommateurs, les objectifs du service public. Ces objectifs se traduisent par des contrats de concession et leurs éventuels avenants, qui permettent de tenir compte notamment de l'évolution des souhaits des usagers. Le SIED 70 s'assure ensuite de la bonne application de chaque contrat de concession mais n'intervient pas directement dans la gestion des services des concessionnaires.

Le SIED 70 est également à la demande de ses adhérents, maître d'ouvrage des travaux qui sont principalement ceux correspondant à l'électrification en milieu rural, subventionnée par le Fonds d'amortissement des charges d'électrification, et également les travaux d'amélioration esthétiques du réseau d'électricité en milieu rural comme en urbain.

Le SIED 70 réalise aussi pour les communes qui le souhaitent des travaux sur les installations communales d'éclairage public.

1.2 Maîtrise d'œuvre des travaux

Pour répondre à une demande de Monsieur Claude MAGNIER, ancien Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Bureau du syndicat a décidé par délibération n° 2 du 13 mars 1997, de réaliser en interne la maîtrise d'œuvre des travaux dont il serait maître d'ouvrage.

Cette décision a nécessité l'embauche en 1997 de 3 personnes : 2 techniciens territoriaux, Messieurs Jérôme BEURTHEY et Cyril DODANE et d'une comptable, Madame Jocelyne LAMBOLEZ.

2- LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

2-1 Le SIED 70, collectivité organisatrice de la distribution d'électricité.

Le SIED 70 regroupe sur son territoire 2 formes juridiques de distribution d'électricité : une concession à un établissement public EDF et une autre à la SCICAE de Ray-Cendrecourt, qui en raison de son caractère collectif n'a pas été concernée par la loi sur la nationalisation de l'électricité du 8 avril 1946 qui a donnée naissance à EDF.

Avant la signature des nouveaux contrats avec EDF, le 30 novembre 1995 et la SCICAE, le 10 décembre 1996, les communes adhérentes au SIED 70 avaient des relations avec les distributeurs d'électricité qui reposaient sur d'anciens contrats datant des années 1930 pour la plupart, qui avaient été reconduits tacitement depuis. A signaler que ce type de contrats est encore en vigueur pour toutes les communes du département non adhérentes au SIED 70.

Le SIED 70 a été chargé par l'ensemble des communes adhérentes, en application de l'article 16 de la loi du 15 juin 1906, d'assurer le contrôle de la distribution publique d'électricité.

Sur les nouveaux contrats figurent des engagements des concessionnaires en matière de qualité de l'électricité et également en matière d'environnement.

2-2 Le contrôle du SIED 70.

A la demande des responsables communaux, le SIED 70 a effectué 78 interventions en 1997 auprès d'EDF et de la SCICAE de Ray-Cendrecourt. Ces interventions ont porté sur :

- la tarification de l'électricité (24 demandes)
- les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'EDF et la SCICAE (18 demandes)
- les participations demandées par les concessionnaires pour les travaux dont ils sont maître d'ouvrage (5 demandes)
- l'entretien et le renouvellement des ouvrages (14 demandes)
- le déplacement d'ouvrages (9 demandes)
- la qualité de l'électricité (8 demandes)

3- L'ECLAIRAGE

Les réseaux d'éclairage public dépendent des communes et sont placés sous la responsabilité des maires au titre de la police administrative (sécurité sur la voie publique). Ils concernent l'agrément du cadre de vie car ils permettent de valoriser des lieux où l'ensemble

des lignes aériennes électriques et téléphoniques ont été remplacées par des câbles souterrains et également le patrimoine architectural de nos communes par des « mises en lumière » appropriées.

Les communes qui désirent étendre, renforcer ou moderniser leurs installations d'éclairage public ou d'illuminations reçoivent du SIED 70 une aide tant technique que financière.

4- LA DEVOLUTION DES TRAVAUX

Des appels d'offres ont été lancés fin 1996 pour les travaux d'éclairage public et mi-1997 pour les travaux sur les réseaux électriques concédés.

Les marchés issus de ces appels d'offres sont, par mesure d'économie, des marchés pluriannuels et à bons de commande. Ils sont en vigueur sauf dénonciation par le syndicat ou les entreprises titulaires jusqu'au 31 décembre 1999. Les titulaires de ces marchés sont indiqués sur la carte ci-après :

ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DES MARCHES JUSQU'EN 2000
--

5- TRAVAUX DES PROGRAMMES 1997

L'activité du syndicat en matière de travaux a débuté en 1997. On trouvera, ci-après, les opérations qui ont été engagées au 31 décembre, c'est à dire dont les demandes d'exécuter les travaux avaient été adressées à cette date, aux entreprises :

Commune	Numéro d'opération	Travaux
BOULIGNEY	M 9	Extension du réseau électrique BT sur CV n°3.
COLOMBIER	M 60	Renforcement de l'installation communale d'éclairage public au Bourg et à proximité du centre équestre.
CORNOT	M 39	Extension du réseau électrique BT lotissement du Sourbier.
CORNOT	M 33	Renforcement de l'installation communale d'éclairage public.
ESMOULINS	M 71	Renforcement de l'installation de l'éclairage public
FRAHIER-ET-CHATEBIER	M 3	Renforcement du réseau d'électricité aux hameaux des Soyeux et de la Cuvotte.
FRAHIER-ET-CHATEBIER	M 96	Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité aux abords du pont situé le long de la RN 19
LAVIGNEY	M 28	Desserte en électricité de 2 parcelles constructibles.
LUXEUIL-LES-BAINS	M 68	Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité rue Jean Jaurès.
MELINCOURT	M 24	Extension du réseau de distribution public d'électricité pour le bâtiment agricole Gentilhomme.
PONT-DE-PLANCHES	M 21	Extension du réseau syndical d'électricité pour le réservoir d'eau potable.
QUINCEY	M 58	Renforcement de l'installation communale d'éclairage public.
RAZE	M 61	Extension de l'installation concédé d'éclairage public route d'Aroz
RIOZ	M 25	Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité aux abords de l'église et de la mairie.
SAINT-MARCEL	M 43	Extension du réseau concédé d'électricité pour le bâtiment agricole de M. Cocagne.
VAUCHOUX	M 53	Renforcement de l'installation communale d'éclairage public.
VILLERS-BOUTON	M 31	Renforcement de l'installation communale d'éclairage public.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-SAONE

40 Boulevard des Alliés, 70000 VESOUL, ☎ 03.84.77.00.00, **Fax** 03.84.77.00.01.

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité